



Plan Stratégique Transversal de la Ville de Fleurus **2018-2024**





L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais bien ce que nous allons en faire !

Henri BERGSON

Introduction de la majorité

Lors du Conseil communal du 14 janvier 2019, en préambule à la présentation de la Déclaration de Politique Générale de la Ville de Fleurus et au nom de la nouvelle majorité politique, Monsieur le Bourgmestre, Loïc D'HAEYER, a déclaré :

« Les élections communales d'octobre 2018 et les décisions post-électorales qui ont suivi ont amené, au gouvernail de notre Ville, une majorité inédite.

Cette nouvelle équipe sera sous une pression constante tant les espoirs sont grands et les attentes nombreuses.

Si d'aucuns ont souhaité mettre la campagne électorale sous le signe du « changement », la majorité développe, dans cette **Déclaration de politique générale**, un projet de ville autour de 10 axes thématiques avec pour principales valeurs transversales : **MODERNITÉ, AMBITION, FIERTÉ**.

Notre volonté commune de donner à notre Ville sa place dans le XXI^{ème} siècle jalonnera tous nos projets. Les compétences scabinales qui ont été créées démontrent cette envie de modernité dans le travail des élus avec, notamment, les nouvelles technologies, la participation citoyenne ou encore la transition écologique; trois matières revêtant un caractère fondamental dans la société d'aujourd'hui.

La société a évolué et continue à le faire, l'administration et les élus doivent pouvoir suivre ce même chemin.

La modernité, c'est également la multiplication des canaux de communication, la place de la vidéo et des réseaux sociaux, l'amélioration de l'information, de la transparence et de la participation vers le citoyen, ou encore l'accessibilité des élus.

Fleurus, ville moderne, ville du XXIème siècle !

Par ailleurs, notre Ville doit sortir de son marasme psychologique et emprunter la voie du positivisme.

Cette évolution ne peut se traduire, bien entendu, sans une amélioration substantielle des méthodes de communication mais nécessite également des projets de grande envergure, des projets fédérateurs, des projets ambitieux !

Fleurus est au carrefour des provinces de Namur, du Brabant wallon et du Hainaut et reste la principale porte d'entrée du Hainaut en venant de Namur. Cette position géographique doit nous permettre d'assurer la place de Fleurus dans l'axe Charleroi-Namur en qualité de ville modeste, certes, mais avec un rôle primordial dans la redynamisation de notre région de Charleroi, en collaboration avec les communes les plus proches, la métropole carolo étant au cœur de ce développement.

Nous avons donc l'ambition de rappeler les lettres de noblesse de notre ville, notamment, par la rénovation de nos centres urbains, l'amélioration de la circulation et le développement de la mobilité douce et alternative, par une politique sociale et environnementale innovante, qu'il s'agisse de la maison médicale, du CPAS ou des plans de transformation de nos bâtiments, de notre charroi, de nos habitudes de travail.

La politique que nous entendons développer ne s'arrêtera bien évidemment pas à des investissements et des constructions; le projet de société qui est le nôtre inclut

inévitablement l'épanouissement de chacun, l'accompagnement des personnes les plus fragilisées ou encore le développement du vivre-ensemble ! ».

Cette Déclaration de politique communale était donc le préalable du Plan Stratégique Transversal que la majorité présente ce 03 septembre 2019.

Ses grandes lignes sont structurées en 10 axes thématiques :

- 1. Adopter de nouveaux modes de gouvernance et favoriser la transparence;**
- 2. Diffuser l'information et assurer la communication avec le citoyen;**
- 3. Développer un réel modèle de participation citoyenne;**
- 4. Transformer le centre-ville et réaffirmer le rôle de nos villages;**
- 5. Améliorer le cadre de vie;**
- 6. Restructurer le développement économique local et l'emploi;**
- 7. Développer une ville de l'éducation, de la citoyenneté et du vivre-ensemble;**
- 8. Renforcer la cohésion et l'action sociales;**
- 9. Protéger l'environnement par une gestion écoresponsable;**
- 10. Assurer l'efficacité de l'administration et des finances saines.**

En filigrane, la majorité entend construire les bases d'un modèle de participation citoyenne qui permettra la concertation, la co-construction et l'échange.

« Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin. »

L'ensemble des politiques que nous mènerons viseront à permettre à tout un chacun d'identifier sa place et son rôle dans l'édifice commun que nous souhaitons construire. Chaque Fleurusienne et chaque Fleurusien pourront être fiers du travail réalisé et du renouveau de notre belle commune.

Comme annoncé en janvier, les pages qui suivent précisent, détaillent et explicitent à présent les pistes et modalités de concrétisation des dix axes thématiques sommairement esquissés dans un premier temps.

Pour la majorité PS-DéFI,

Loïc D'HAeyer,
Bourgmestre.

Maklouf GALOUL,
1er Echevin.

Melina CACCIATORE,
2ème Echevine.

Francis LORAND,
3ème Echevin.

Ornella IACONA,
4ème Echevine.

Mikhael JACQUEMAIN,
5ème Echevin.

José NINANE,
Président de CPAS.

Nathalie CODUTI,
Conseillère communale.

Christine COLIN,
Conseillère communale.

Boris PUCCINI,
Conseiller communal.

Querby ROTY,
Conseillère communale.

Noel MARBAIS,
Conseiller communal.

Claude MASSAUX,
Conseiller communal.

Thomas CRIAS,
Conseiller communal.

Michael FRANCOIS,
Conseiller communal.



Introduction de la majorité	2
Table des matières	6
Références légales	8
Approche méthodologique	9
Description des objectifs stratégiques	12
Volet externe	15
O.S.1 Adopter de nouveaux modes de gouvernance et favoriser la transparence	16
O.O.1.1. Pour un citoyen au coeur des projets communaux	
O.O.1.2. Pour un citoyen informé de manière transparente du travail des collègues et conseils communaux	
O.S.2 Diffuser l'information et assurer la communication avec le citoyen	17
O.O.2.1. Pour un citoyen disposant de canaux de communication variés	
O.S.3 Développer un réel modèle de participation citoyenne	18
O.O.3.1. Pour un citoyen écouté, consulté et acteur de son cadre de vie	
O.S.4 Transformer le centre-ville et réaffirmer le rôle de nos villages	19
O.O.4.1. Pour un citoyen au cœur d'un projet de transformation ambitieux en centre-ville et adapté au sein de nos villages	
O.O.4.2. Pour un citoyen soutenu dans sa mobilité et disposant d'alternatives durables	
O.O.4.3. Pour un citoyen attentif à l'image de sa Ville et profitant d'un centre-ville attractif	
O.S.5 Restructurer le développement économique local et l'emploi	22
O.O.5.1. Pour des commerçants et des entrepreneurs locaux mis en valeur dans une vision partagée du développement économique fleurusien	
O.O.5.2. Pour un citoyen accompagné dans la recherche d'emploi	
O.S.6 Développer une Ville de l'éducation, de la citoyenneté et du vivre-ensemble	23
O.O.6.1. Pour des enfants accueillis et entourés dès la petite enfance	
O.O.6.2. Pour des enfants accueillis au sein d'un enseignement communal construit sur l'ouverture, la qualité et la gratuité	
O.O.6.3. Pour des jeunes demandeurs d'une politique « jeunesse » transversale, par et pour eux	
O.O.6.4. Pour un citoyen accompagné dans son épanouissement personnel et culturel	
O.O.6.5. Pour un citoyen sensibilisé à l'importance de la pratique sportive et disposant des infrastructures, outils et matériel adaptés	
O.O.6.6. Pour un citoyen sensibilisé au devoir de mémoire	
O.S.7 Améliorer notre cadre de vie	28
O.O.7.1. Pour un citoyen dont la sécurité est au centre d'une attention de tous les instants	
O.O.7.2. Pour un citoyen respecté dans son hommage à ses défunts	
O.O.7.3. Pour un citoyen bénéficiant d'aménagements adaptés à son cadre de vie	

O.O.7.4. Pour un citoyen disposant d'un logement décent et de qualité	
O.O.7.5. Pour un citoyen vivant au sein d'une Ville propre	
O.O.7.6. Pour un citoyen soucieux de sa santé	
O.S.8 Renforcer l'action et la cohésion sociales	32
O.O.8.1. Pour un citoyen accompagné dans son accès aux droits fondamentaux et à l'Egalité des Chances	
O.O.8.2. Pour un citoyen soucieux des Aînés et de l'approche intergénérationnelle	
O.O.8.3. Pour un citoyen ouvert au vivre ensemble et à la coopération internationale	
O.S.9 Protéger l'environnement par une gestion écoresponsable	33
O.O.9.1. Pour un citoyen acteur d'une politique écoresponsable visant la protection de la nature, la gestion des déchets et la transition écologique	
O.O.9.2. Pour un citoyen préoccupé par le bien-être animal	
O.S.10 Assurer l'efficacité de l'administration et des finances saines	35
O.O.10.1. Pour un citoyen assuré du bon fonctionnement de l'administration et de l'équilibre des finances communales	
Volet interne	37
O.S.1 Pour des agents accessibles et orientés, avec transparence et équité, vers le citoyen	38
O.O.1. Etablir une relation de confiance entre citoyen et administration dans l'accès à l'information	
O.O.2. Démystifier les services communaux et leur mode de fonctionnement	
O.O.3. Améliorer l'accessibilité et l'accueil des services communaux	
O.O.4. Veiller à la transparence et à la compréhension des décisions ainsi que des textes légaux applicables	
O.S.2 Pour des agents offrant un service public moderne, efficace et efficient	40
O.O.1. Stimuler une gestion transversale de l'administration	
O.O.2. Améliorer la qualité des services en se dotant de matériel et équipements performants et accessibles	
O.S.3 Pour des agents impliqués dans une gestion des ressources humaines bienveillante et de qualité	41
O.O.1. Améliorer la sélection et l'accueil des agents	
O.O.2. Développer l'expertise du personnel communal	
O.O.3. Valoriser le personnel communal	
O.O.4. Gérer les fins de carrière	
O.O.5. Favoriser l'intégration de personnes handicapées au sein des services communaux	
O.O.6. Veiller au bien-être et la sécurité de chaque agent conformément à la législation bien-être au travail	
O.O.7. Promouvoir la solidarité entre agents dans le cadre d'activités et manifestations diverses	
O.S.4 Pour des agents actifs et responsables dans le développement durable au quotidien	44
O.O.1. Utiliser l'énergie et toutes les ressources disponibles de manière rationnelle	
O.O.2. Réduire l'impact de l'accessibilité à son lieu de travail et des déplacements professionnels	
O.O.3. Participer à des actions visant à préserver l'environnement	
O.S.5 Pour des agents soucieux d'une bonne collaboration avec l'équipe politique	46
O.O.1. Optimiser la collaboration entre l'administration et les autorités	
O.O.2. S'assurer que la collaboration se fait dans le respect de chacun et de l'intérêt communal	

Le programme stratégique transversal a été incorporé dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation à l'article L-1123-27 et dans la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale à l'article 27 par les décrets du 19 juillet 2018.

Le tableau ci-dessous reprend les dispositions principales :

OBLIGATIONS	COMMUNE	CPAS
Déclaration de politique	L-1123-27, §1er Le collège dans les 2 mois de son installation. Adoption conseil communal. Publication site internet.	L.O. 27ter, §1er Le conseil dans les 2 mois de son installation. Publication site internet.
PST	L-1123-27, §2 Le collège dans les 6 mois de son installation (9 mois pour la législature 2018-2024). Comité de concertation. Présentation et débat conseil communal. Publication site internet.	L.O. 27ter, §1er Le conseil (ou B.P.) dans les 6 mois de son installation (9 mois). Présentation et débat conseil (si B.P.) Publication site internet.
Evaluation mi-mandat	L-1123-27, §2 - Collège.	L.O. 27ter, §2 – Conseil ou B.P. + conseil.
Evaluation terminale	L-1123-27, §2 - Collège sur base rapport d'exécution du CODIR. Transmis conseil communal pour prise d'acte dans le semestre suivant renouvellement complet.	L.O. 27ter, §2 - Conseil sur base rapport d'exécution du CODIR. Transmis conseil pour prise d'acte dans le semestre suivant renouvellement complet.

La construction du PST s'inscrit dans un référentiel méthodologique proposé par la Région Wallonne et consultable à l'adresse :

http://pouvoirslocaux.wallonie.be/pst/outils/Guide_methodologique_PST.pdf

Le PST signifie

- **Un programme** : un ensemble d'actions et de projets que l'on planifie de réaliser. Il fédère les éventuels autres plans en place (PCS, Plan de développement de la lecture, PCDN, ...);
- **Une stratégie** : détermine une vision d'avenir et le chemin pour y arriver ;
- **Une transversalité** : engage dans sa concrétisation, les différentes parties prenantes dont les mandataires politiques, les grades légaux et l'administration concernée.

Ce mode de gestion est la transposition, sur le plan local, des principes du new management public. De manière concrète, il s'agit de définir un programme politique basé sur

- **Un constat** : où en sommes-nous ? Il convient donc de réaliser un diagnostic ;
- **Une stratégie** : vers quoi voulons-nous aller ? Que voulons-nous être ? Que voulons-nous changer, garder ? C'est la définition d'une vision ;
- **Une opérationnalisation** : que voulons-nous faire ? Quels projets permettront de contribuer à réaliser notre stratégie ? C'est une mise en œuvre orientée sur les résultats ;
- **Une programmation** : que mettons-nous en œuvre ? Cela implique la définition d'actions concrètes ;
- **Une évaluation** : qu'avons-nous réalisé ? Evaluer sur base de données objectives.

Autrement dit, le pouvoir local doit définir sa vision politique. Ensuite, il définit ses objectifs stratégiques. Chacun d'entre eux est décliné en objectifs opérationnels qui, à leur tour, sont déclinés en actions.

Cette arborescence simple doit être établie en toute cohérence sachant que certaines actions peuvent, de manière transversale, servir plusieurs objectifs opérationnels. Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe.

Le **volet externe** est centré sur les missions du pouvoir local et sur le développement de la cité.

Le **volet interne** est centré sur l'Administration et son fonctionnement. Celui-ci vise, notamment, à améliorer le fonctionnement général de l'Administration afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du volet externe.

Enfin, le PST est soumis à **évaluation**. Non-seulement sur l'aspect réglementaire mais également par le **citoyen** qui pourra apprécier l'action réalisée par les élus.

En outre, il n'est ni concevable, ni réaliste d'inscrire dans un tel programme des objectifs et actions pour l'ensemble des secteurs et compétences qu'une commune ou un CPAS est susceptible de gérer. La programmation implique, intrinsèquement, de poser des choix pour allouer les ressources et utiliser l'énergie de l'administration à la réalisation **d'objectifs estimés prioritaires** par l'exécutif.

Le PST ne doit pas être un carcan. Ce n'est pas parce qu'une action, qu'il apparaît à un moment opportun de réaliser, n'est pas inscrite dans le PST que l'autorité communale doit s'interdire de la mener à bien. De même, l'autorité communale doit pouvoir prendre la responsabilité d'abandonner une action inscrite dans le PST si elle s'avère inopportune ou inefficace.

Enfin, le PST est une feuille de route qui impacte de manière importante les administrations concernées. En effet, il revient à l'Administration d'opérationnaliser la programmation adoptée avec les ressources qui lui seront affectées. Le PST implique une nécessaire coopération entre l'Administration et les décideurs politiques.

Description des objectifs stratégiques

Afin d'assurer la cohérence avec la Déclaration de Politique Générale (DPG) de la Ville de Fleurus, les objectifs stratégiques sont basés sur les 10 axes thématiques rappelés ci-après.

L'analyse ayant mené à ces choix est largement reprise dans la DPG 2018-2024.

- 1. Adopter de nouveaux modes de gouvernance et favoriser la transparence;**
- 2. Diffuser l'information et assurer la communication avec le citoyen;**
- 3. Développer un réel modèle de participation citoyenne;**
- 4. Transformer le centre-ville et réaffirmer le rôle de nos villages;**
- 5. Améliorer le cadre de vie;**
- 6. Restructurer le développement économique local et l'emploi;**
- 7. Développer une ville de l'éducation, de la citoyenneté et du vivre-ensemble;**
- 8. Renforcer la cohésion et l'action sociales;**
- 9. Protéger l'environnement par une gestion écoresponsable;**
- 10. Assurer l'efficacité de l'administration et des finances saines.**

Dans une volonté de concertation et de travail en collaboration avec l'Administration, l'axe 10 du PST reprend quelques objectifs politiques directement liés à l'évolution de notre Administration.

Le volet interne du Plan Stratégique Transversal, élaboré par le Comité de Direction et validé par le Collège communal, détaille les objectifs administratifs relatifs au fonctionnement des départements, à leur amélioration pour le citoyen, notamment en termes d'accessibilité, d'ouverture et d'efficacité.

Les objectifs opérationnels et les actions qui en découlent sont listés dans les prochains chapitres qui se veulent une synthèse des mesures qui seront prises par la majorité pour atteindre les objectifs fixés.

Chaque action est déclinée dans une « **Fiche action** » détaillée permettant d'identifier tant les moyens qui seront mis en œuvre que le calendrier envisagé. Ces fiches pourront être adaptées au fur et à mesure de la mandature.

Plan Stratégique Transversal
de la Ville de Fleurus
Volet externe

O.S.1 ADOPTER DE NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE ET FAVORISER LA TRANSPARENCE

O.O.1.1. Pour un citoyen au coeur des projets communaux

Action 1.1.1

Créer et développer une compétence scabinale de la « Participation citoyenne ».

Action 1.1.2

Mettre en place un Conseil de participation citoyenne.

Action 1.1.3

Mettre en place une réunion annuelle de suivi du Plan Stratégique Transversal à destination des citoyens.

Action 1.1.4

Assurer une communication régulière de mise en oeuvre du PST incluant les indicateurs objectifs de suivi par le biais d'outils numériques.

Action 1.1.5

Organiser une réunion citoyenne régulière.

Action 1.1.6

Analyser le fonctionnement et les interactions entre la Ville et les asbl communales afin d'identifier les potentielles améliorations.

Action 1.1.7

Assurer une présentation annuelle au Conseil communal du rapport d'activités des intercommunales auxquelles la Ville de Fleurus est affiliée.

O.O.1.2. Pour un citoyen informé de manière transparente du travail des collègues et conseils communaux

Action 1.2.1

Assurer la publicité des décisions politiques majeures via tous les canaux de

communication, notamment par la publication d'un compte rendu systématique sur le site de la Ville de chaque séance du Collège communal et du Conseil communal.

Action 1.2.2

Publier sur le site de la Ville le budget en fin d'année et les comptes, dans le respect de la législation.

Action 1.2.3

Publier le cadastre des mandats publics détenus pour la Ville de Fleurus par les mandataires, élus comme non élus.

O.S.2 DIFFUSER L'INFORMATION ET ASSURER LA COMMUNICATION AVEC LE CITOYEN

O.O.2.1. Pour un citoyen disposant de canaux de communication variés

Action 2.1.1

Créer un nouveau site internet.

Action 2.1.2

S'inscrire dans une amélioration continue, tant en termes de visuel que de contenu, du bulletin communal.

Action 2.1.3

Favoriser l'utilisation des réseaux sociaux, notamment par la création et l'alimentation d'une page Facebook.

Action 2.1.4

Renforcer la visibilité de la Ville sur les réseaux sociaux par le biais de la vidéo.

Action 2.1.5

Créer une véritable identité de communication de la Ville de Fleurus : logo, charte graphique, courriers officiels, publications aux valves, avis aux riverains.

Action 2.1.6

Relancer l'accueil des nouveaux citoyens.

O.S.3 DÉVELOPPER UN RÉEL MODÈLE DE PARTICIPATION CITOYENNE

O.O.3.1. Pour un citoyen écouté, consulté et acteur de son cadre de vie

Action 3.1.1

Elaborer un code de Participation citoyenne en vue de développer un processus de consultation citoyenne.

Action 3.1.2

Mettre à disposition les outils nécessaires à la création de Comités de Quartiers.

Action 3.1.3

Mettre en œuvre des budgets participatifs.

Action 3.1.4

Créer les Conseils consultatifs suivants :

- Jeunes;
- Aînés;
- Cyclistes;
- Personnes handicapées;
- Relations internationales;
- Bien-être animal.

Action 3.1.5

Poursuivre les projets collaboratifs déjà initiés tels que Color Your City, le Jardin partagé, les aménagements de places, la remise en état des sentiers et des venelles et en développer de nouveaux.

O.S.4 TRANSFORMER LE CENTRE-VILLE ET RÉAFFIRMER LE RÔLE DE NOS VILLAGES

O.O.4.1. Pour un citoyen au cœur d'un projet de transformation ambitieux en centre-ville et adapté au sein de nos villages

Action 4.1.1

Réaménagement de lieux clés en centre-ville.

Action 4.1.2

Maintenir les primes allouées aux rénovations de façades et envisager l'adaptation du règlement communal.

Action 4.1.3

Implanter une résidence-services sociale en centre-ville en y intégrant un espace multifonctionnel.

Action 4.1.4

Soutenir toute initiative privée visant à améliorer le bâti en centre-ville.

Action 4.1.5

Lutter contre les chancres, logements à l'abandon et façades délabrées.

Action 4.1.6

Réaménager les lieux de centralité (places communales, abords d'églises, aires de jeux) visant à rendre à ces endroits leur rôle de cohésion sociale.

O.O.4.2. Pour un citoyen soutenu dans sa mobilité et disposant d'alternatives durables

Action 4.2.1

Elaborer un nouveau Plan Communal de mobilité.

Action 4.2.2

Revoir le maillage de transport en commun sur le territoire.

Action 4.2.3

Développer les liaisons douces entre les différents villages de l'entité : Sentiers agricoles, prolongation de la ligne RaVel 157, relance de l'initiative « La Fleurusienne ».

Action 4.2.4

Elaborer un « Plan communal cyclable » en concertation avec les parties prenantes, en particulier le GRACQ et le Conseil consultatif cycliste.

Action 4.2.5

Mettre en place une signalisation appropriée des zones de stationnement.

Action 4.2.6

Développer les zones bleues.

Action 4.2.7

Poursuivre les investissements pour nos chemins agricoles et la réhabilitation de sentiers.

O.O.4.3. Pour un citoyen attentif à l'image de sa Ville et profitant d'un centre-ville attractif

Action 4.3.1

Maintenir ou mettre sur pied des activités récurrentes telles que Marchés de Noël, brocantes, Place du Tertre, etc.

Action 4.3.2

Optimiser l'image de la Ville en coordonnant les projets relevant du folklore, des fêtes ou en lien avec les traditions locales.

Action 4.3.3

Réaliser un large éventail de pastilles vidéo mettant en valeur les richesses patrimoniales, historiques, folkloriques, gastronomiques, culturelles, économiques, ... de la Ville.

Action 4.3.4

Mettre en valeur le patrimoine immatériel de la Ville en soutenant les différents acteurs représentatifs.

Action 4.3.5

Développer et promouvoir le tourisme vert et de détente spécifique à notre territoire (Forêt des Loisirs).

Action 4.3.6

Développer et promouvoir le « Tourisme de mémoire ».

Action 4.3.7

Créer divers circuits touristiques mettant en lumière des personnages, des endroits remarquables ou des curiosités spécifiques.

Action 4.3.8

Elaborer un programme événementiel annuel.

Action 4.3.9

Redynamiser ou consolider les relations internationales avec nos villes jumelles.

O.S.5 RESTRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET L'EMPLOI

O.O.5.1. Pour des commerçants et des entrepreneurs locaux mis en valeur dans une vision partagée du développement économique fleurusien

Action 5.1.1

Créer un service de type « agence de développement local » (ADL).

Action 5.1.2

Développer le marketing « FleuruShopping ».

Action 5.1.3

Développer des cellules « éphémères » privilégiant les artisans, producteurs locaux, jeunes indépendants («boutique à l'essai», «créashop», «pop-up stores»).

Action 5.1.4

Repenser les marchés hebdomadaires.

Action 5.1.5

Mettre en place un service d'aide aux PME pour répondre aux marchés publics et soutenir les commerçants et entrepreneurs par une simplification des démarches administratives.

Action 5.1.6

Analyser les possibilités de soutien financier aux nouveaux commerces.

Action 5.1.7

Valoriser nos PME parcs d'activités économiques.

Action 5.1.8

Continuer à inscrire des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics passés par la Ville afin de poursuivre la lutte contre le dumping social.

O.O.5.2. Pour un citoyen accompagné dans la recherche d'emploi

Action 5.2.1

Mettre en place une Plateforme emploi.

Action 5.2.2

Relancer et pérenniser la mise en place de l'emploi.

Action 5.2.3

Promouvoir l'offre de formations en langues proposée dans la région.

Action 5.2.4

Développer une Maison de l'emploi.

Action 5.2.5

Développer les services d'aide à la recherche d'emploi.

O.S.6 DÉVELOPPER UNE VILLE DE L'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DU VIVRE-ENSEMBLE

O.O.6.1. Pour des enfants accueillis et entourés dès la petite enfance

Action 6.1.1

Continuer le développement de l'offre de places d'accueil de la petite enfance.

Action 6.1.2

Renforcer la qualité de l'accueil par le développement des activités pédagogiques, ludiques et adaptées à chaque tranche d'âge.

Action 6.1.3

Soutenir les initiatives visant à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Action 6.1.4

Créer une « brochure de l'accueil » qui permettra de favoriser la communication et la transmission d'information vers les parents.

O.O.6.2. Pour des enfants accueillis au sein d'un enseignement communal construit sur l'ouverture, la qualité et la gratuité

Action 6.2.1

Favoriser les achats groupés de matériels scolaires.

Action 6.2.2

Analyser les possibilités d'instaurer un plafond de prix pour les voyages scolaires.

Action 6.2.3

Analyser les possibilités de proposer des repas gratuits le midi en y incluant les producteurs locaux.

Action 6.2.4

Ouvrir les enfants sur le monde extérieur lors de classes de dépaysement (Mer, Forêt, Neige).

Action 6.2.5

Donner le goût à la connaissance d'une autre langue.

Action 6.2.6

Promouvoir les visites culturelles et la découverte de la Ville de Fleurus.

Action 6.2.7

Promouvoir la participation de nos écoles au folklore et aux événements commémoratifs.

Action 6.2.8

Explorer toutes les pistes de développement d'une pédagogie différenciée/alternative.

Action 6.2.9

Sensibiliser les enfants au développement durable et à l'environnement.

Action 6.2.10

Mettre en place les conseils de participation et redynamiser les comités de parents.

Action 6.2.11

Installer le wifi dans chacun de nos établissements scolaires.

Action 6.2.12

Développer le numérique et l'accès aux nouvelles technologies.

O.O.6.3. Pour des jeunes demandeurs d'une politique « jeunesse » transversale, par et pour eux

Action 6.3.1

Maintenir les Centres Récréatifs Aérés de Pâques, d'été et de Noël et en développer l'attractivité.

Action 6.3.2

Garantir la mise en œuvre d'une politique jeunesse transversale pour les jeunes.

O.O.6.4. Pour un citoyen accompagné dans son épanouissement personnel et culturel

Action 6.4.1

Développer un centre culturel à la rencontre des citoyens, notamment, par le développement de ses ressources, une plus grande ouverture vers la population, en particulier les jeunes et les publics précarisés sur base des pôles « alternative chromatique » et « citoyenneté ».

Action 6.4.2

Créer une cellule « organisation » pour la coordination des événements de l'entité.

Action 6.4.3

Aménager une salle adaptée aux activités du centre culturel, c'est-à-dire, un réel espace dédié aux spectacles et concerts, de minimum 300 places.

Action 6.4.4

Enrichir la programmation du Centre culturel par une diversification des styles musicaux et un plus grand partenariat avec l'Académie de Musique et des Arts Parlés.

Action 6.4.5

Accompagner les Fleurusien(ne)s vers la lecture par un réseau de bibliothèques dynamiques et attractives et la promotion du numérique.

Action 6.4.6

Mener une politique des prix et instaurer des réductions pour les jeunes, les seniors et les personnes à faible revenu afin de leur permettre de participer aux activités culturelles.

O.O.6.5. Pour un citoyen sensibilisé à l'importance de la pratique sportive et disposant des infrastructures, outils et matériel adaptés

Action 6.5.1

Favoriser une réelle politique sportive et de loisirs pour tous.

Action 6.5.2

Dynamiser et mettre à jour l'espace dédié aux clubs sportifs sur le site de la Ville afin d'assurer la visibilité des clubs existants ainsi que les manifestations organisées sur le territoire.

Action 6.5.3

Mettre en place un processus efficace de gestion des clubs sportifs.

Action 6.5.4

Soutenir et relancer les événements sportifs de grande ampleur visant à sensibiliser la population à la pratique du sport.

Action 6.5.5

Accompagner les initiatives locales et inter-villages.

Action 6.5.6

Analyser les possibilités d'aides financières dédiées au sport, en partenariat avec le CPAS, pour aider les familles en difficultés dans la pratique sportive.

O.O.6.6. Pour un citoyen sensibilisé au devoir de mémoire

Action 6.6.1

Développer l'organisation des cérémonies du 8 mai, 21 juillet et du 11 novembre.

Action 6.6.2

Elaborer un calendrier de manifestations pour le 75ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Action 6.6.3

Organiser des cinés débats sur le thème et en lien avec des faits sociétaux d'aujourd'hui.

Action 6.6.4

Organiser une visite au Mémorial National du Fort de Breendonk et coordonner un concours visant à offrir un voyage en Pologne.

O.S.7 AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE

O.O.7.1. Pour un citoyen dont la sécurité est au centre d'une attention de tous les instants

Action 7.1.1

Poursuivre le développement du réseau de caméras urbaines.

Action 7.1.2

Mettre progressivement en zone 30 tous nos quartiers résidentiels, en particulier les quartiers de logements publics.

Action 7.1.3

Sensibiliser les services de Police à l'interdiction du charroi lourd au sein des centres de nos 8 communes réglementée sous cette mandature.

Action 7.1.4

Identifier en concertation avec les citoyens, les lieux jugés «insécurisants» et les aménager en conséquence.

Action 7.1.5

Sécuriser la Forêt des Loisirs (plaine des BBQ, parkings et sentiers de promenades).

Action 7.1.6

Développer l'éclairage public et tendre vers un système intelligent qui allie sécurisation du territoire, consommation énergétique raisonnable et respect de l'environnement.

Action 7.1.7

Mettre à disposition des commerçants et indépendants, un conseiller en techno prévention, qui dispense des conseils gratuits en vue de prévenir les vols et les incendies dans leurs installations.

Action 7.1.8

Maintenir les primes à l'installation des systèmes d'alarme et de télévigilance.

Action 7.1.9

Soutenir au sein de la zone de Police un renforcement de la présence policière sur le terrain.

O.O.7.2. Pour un citoyen respecté dans son hommage à ses défunts

Action 7.2.1

Renforcer le travail de « police des cimetières ».

Action 7.2.2

Informatiser la gestion des cimetières.

Action 7.2.3

Poursuivre la réhabilitation et la végétalisation de nos cimetières.

O.O.7.3. Pour un citoyen bénéficiant d'aménagements adaptés à son cadre de vie

Action 7.3.1

Elaborer une politique d'aménagement du territoire à 30 ans incluant la révision des règlements existants et la problématique de la rénovation du bâti privé.

Action 7.3.2

Aménager des lieux de centralité (les places communales ou abords de bâtiments patrimoniaux) de manière concertée pour un cadre de vie adapté.

Action 7.3.3

Elaborer un « Plan Trottoirs » par le biais d'un budget dédié à la rénovation ciblée des trottoirs, une tolérance zéro sur le stationnement sauvage et l'affectation d'agents communaux aux rénovations urgentes et ponctuelles.

Action 7.3.4

Poursuivre la mise en œuvre du plan d'investissements pour nos bâtiments communaux.

Action 7.3.5

Analyser les possibilités de création de « murs d'expression » pour permettre à chacun de s'exprimer par l'art du graffiti de manière légale et structurée.

O.O.7.4. Pour un citoyen disposant d'un logement décent et de qualité

Action 7.4.1

Créer d'une « Maison de l'Energie et du Logement ».

Action 7.4.2

Structurer et formaliser la plate-forme « Logement ».

Action 7.4.3

Promouvoir l'Agence Immobilière Sociale.

Action 7.4.4

Elaborer une Déclaration de politique du logement, en harmonie avec le plan stratégique « Logement » de SLP Mon Toit Fleurusien pour en assurer la cohérence des objectifs et la rationalisation des moyens.

Action 7.4.5

Poursuivre le recensement des immeubles inoccupés et proposer à chaque propriétaire d'un bien taxé un accompagnement ayant pour objectif de remettre le bien sur le marché immobilier.

Action 7.4.6

Poursuivre les contrôles sur terrain de la qualité des logements afin de respecter les critères minimaux de salubrité et surpeuplement.

O.O.7.5. Pour un citoyen vivant au sein d'une Ville propre

Action 7.5.1

Poursuivre et intensifier les campagnes de sensibilisation.

Action 7.5.2

Renforcer l'équipe d'agents constatateurs.

Action 7.5.3

Optimiser le processus de répression des incivilités et d'application des sanctions administratives communales.

Action 7.5.4

Renforcer la coordination du travail des services de Police et de Police administrative.

O.O.7.6. Pour un citoyen soucieux de sa santé

Action 7.6.1

Elaborer un diagnostic des besoins et développer un plan « Ville Santé » pour Fleurus, compte tenu des possibilités, budgets et subventions disponibles.

Action 7.6.2

Accompagner la mise en oeuvre d'une Maison médicale.

Action 7.6.3

Développer les actions de prévention et de sensibilisation pour toutes les catégories d'âge.

Action 7.6.4

Assurer des animations relatives à une thématique santé à destination des Fleurusiens (Alzheimer café, addiction, ...).

Action 7.6.5

Promouvoir les campagnes de sensibilisation de dépistage.

Action 7.6.6

Organiser un salon du Santé/Bien-être.

Action 7.6.7

Accorder une attention toute particulière à la supervision des installations potentiellement nuisibles pour la santé des Fleurusiens.

O.S.8 RENFORCER L'ACTION ET LA COHÉSION SOCIALES

Par cohérence, les objectifs et actions liés directement au travail du CPAS seront repris dans son PST (ex : médiation de dette, ISP, aide sociale, insertion, aide juridique, etc.).

O.O.8.1. Pour un citoyen accompagné dans son accès aux droits fondamentaux et à l'Égalité des Chances

Action 8.1.1

Créer une compétence scabinale « Égalité des Chances ».

Action 8.1.2

Mettre en place une épicerie sociale.

Action 8.1.3

Elaborer le plan pluriannuel « PCS 2020-2025 ».

Action 8.1.4

Favoriser la création d'une maison sociale du bien-être qui, parallèlement à la maison médicale, permettra un accès à des services spécifiques à moindre coût.

Action 8.1.5

Développer la distribution des invendus alimentaires considérant le nombre de supermarchés présents sur l'entité.

Action 8.1.6

Maintenir le label « Handycity »

O.O.8.2. Pour un citoyen soucieux des Aînés et de l'approche intergénérationnelle

Action 8.2.1

Créer des emplacements de type « Seniors » à destination des aînés, en complément des espaces PMR, là où cela est possible et en collaboration avec

les services Police et Mobilité.

Action 8.2.2

Développer des formations et cours éducatifs pour seniors dans une volonté de créer, à plus long terme, une véritable « Université des seniors » avec un programme annuel prédéfini.

O.O.8.3. Pour un citoyen ouvert au vivre ensemble et à la coopération internationale

Action 8.3.1

Favoriser l'intégration des primo-arrivants sur l'entité et nos Fleurusiens.

Action 8.3.2

Favoriser la connaissance des habitants d'un même quartier.

O.S.9 PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT PAR UNE GESTION ÉCORESPONSABLE

Penser global, agir local !

O.O.9.1. Pour un citoyen acteur d'une politique écoresponsable visant la protection de la nature, la gestion des déchets et la transition écologique

Action 9.1.1

Poursuivre les aménagements d'espaces verts aux centres de nos communes.

Action 9.1.2

Valoriser la Forêt des Loisirs.

Action 9.1.3

Développer un Plan Communal de Développement Rural (PCDR).

Action 9.1.4

Mettre en place un « Marché des Producteurs locaux ».

Action 9.1.5

Mettre en œuvre le plan d'actions « Convention des Maires » sous le contrôle du Comité de Pilotage mis en place.

Action 9.1.6

Rejoindre la Ressourcerie du Val de Sambre.

Action 9.1.7

Promouvoir les achats groupés, idéalement à l'échelle supracommunale.

Action 9.1.8

Inscrire progressivement la Ville et les citoyens dans une démarche « zéro déchet ».

O.O.9.2. Pour un citoyen préoccupé par le bien-être animal

Action 9.2.1

Organiser les « assises » du bien-être animal et mettre en place un processus de concertation entre-autre avec les associations actives en la matière.

Action 9.2.2

Assurer la gestion de la surpopulation de certaines espèces par des campagnes spécifiques (pigeons, etc).

Action 9.2.3

Développer une campagne spécifique de régulation de la population des chats, entre-autre via la stérilisation, en parfaite concertation avec les associations de terrain actives dans le domaine et en collaboration avec les vétérinaires locaux.

Action 9.2.4

Renforcer la formation des agents de quartier sur les problématiques animalières.

O.S.10 ASSURER L'EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES SAINES

Au-delà des objectifs politiques développés au sein de document, notre but premier doit être simple et concret : maintenir la saine gestion de notre Ville et assurer le bon fonctionnement de notre Administration.

En effet, le principal outil, le principal atout de notre Ville demeure ses services et agents communaux : au service du citoyen, pour toute une série d'obligations légales et de démarches administratives.

La rationalisation des outils, l'amélioration du cadre du personnel ou encore le bien-être au travail sont autant de thèmes que nous souhaitons porter au sein de l'administration.

O.O.10.1. Pour un citoyen assuré du bon fonctionnement de l'administration et de l'équilibre des finances communales

Action 10.1.1

Poursuivre le projet de centre administratif intégré afin de mettre à disposition de nos agents et de nos concitoyens des locaux et outils modernes.

Action 10.1.2

Poursuivre l'informatisation de l'administration.

Action 10.1.3

Analyser toutes les opportunités de synergie avec le CPAS, Mon Toit Fleurusien ou toute autre instance dans un souci d'économie d'échelle.

Action 10.1.4

Renforcer la formation continue du personnel dans le but d'améliorer le service aux citoyens et de permettre aux agents de progresser dans leur carrière.

Action 10.1.5

Engager, dans le respect de la concertation sociale, les pouvoirs locaux dans la voie de la réduction du temps de travail, avec embauche compensatoire. La mesure concernera en priorité et dans un premier temps les travailleurs de plus de 60 ans qui exercent un métier pénible.

Action 10.1.6

Favoriser l'intégration sociale de tous en soutenant la mobilité et l'accès aux bâtiments publics par une adaptation structurelle.

Action 10.1.7

Maintenir un guichet unique au service de tous et des équipes de terrain au contact des citoyens pour leurs démarches administratives.

Action 10.1.8

Mener à bien une « réforme fiscale » pour assurer le développement économique, le maintien des finances publiques et la juste répartition des impôts entre tous.

Action 10.1.9

Mettre à l'étude la rationalisation de gestion des Fabriques d'église (dans le cadre de la réforme envisagée au niveau de la Wallonie).

Action 10.1.10

Analyser la nécessité de revoir les règlements communaux tels que les locations de salles et la mise à disposition du matériel ou du personnel.

Plan Stratégique Transversal
de la Ville de Fleurus

Volet interne

O.S.1 POUR DES AGENTS ACCESSIBLES ET ORIENTÉS, AVEC TRANSPARENCE ET ÉQUITÉ, VERS LE CITOYEN

O.O.1 Etablir une relation de confiance entre citoyen et administration dans l'accès à l'information

Action 1.1.1

Mettre en place des mécanismes visant à traiter les courriers écrits et mails avec plus de diligence.

Action 1.1.2

Assurer des campagnes d'information relatives au droit d'accès aux documents administratifs.

Action 1.1.3

Mettre en place une procédure visant à optimiser les appels téléphoniques entrants.

O.O.2 Démystifier les services communaux et leur mode de fonctionnement

Action 1.2.1

Assurer un espace de rencontre/de parole entre le citoyen et les services communaux.

Action 1.2.2

Mettre en place des outils visant à présenter le travail des différents services communaux.

O.O.3 Améliorer l'accessibilité et l'accueil des services communaux

Action 1.3.1

Réaliser des aménagements des bureaux à l'Hôtel de Ville en vue d'améliorer l'accueil des citoyens.

Action 1.3.2

Former les agents chargés de l'accueil des citoyens au sein des départements communaux.

Action 1.3.3

Diffuser sur le site internet un cadastre clair des implantations et des départements les composant et assurer une meilleure communication de la localisation géographique des services via pictogrammes.

Action 1.3.4

Mener une analyse visant à optimiser les heures d'ouverture de bureau du Service Etat civil/Population, ainsi que l'opportunité d'assurer des permanences sur rendez-vous.

O.O.4 Veiller à la transparence et à la compréhension des décisions ainsi que des textes légaux applicables

Action 1.4.1

Former et sensibiliser le personnel communal à la motivation des actes administratifs.

Action 1.4.2

Diffuser des newsletters sur une thématique juridique.

Action 1.4.3

Créer une fonction de médiateur communal.

O.S.2 POUR DES AGENTS OFFRANT UN SERVICE PUBLIC MODERNE, EFFICACE ET EFFICIENT

O.O.1 Stimuler une gestion transversale de l'administration

Action 2.1.1

Tenir de manière hebdomadaire un Comité de direction en vue de la préparation des points Collège et Conseil.

Action 2.1.2

Rédiger un code de bonnes pratiques/une charte des valeurs communes à l'administration.

Action 2.1.3

Etablir une charte graphique commune à l'ensemble des départements communaux visant à homogénéiser les documents (courriers, actes et documents administratifs).

Action 2.1.4

Créer des « midis de la transversalité » avec présentation d'un département/projet par séance.

Action 2.1.5

Créer une bibliothèque.

O.O.2 Améliorer la qualité des services en se dotant de matériel et équipements performants et accessibles

Action 2.2.1

Optimiser le parc informatique afin de répondre aux besoins.

Action 2.2.2

Se doter d'un logiciel de gestion des projets favorisant la transversalité entre services.

Action 2.2.3

Poursuivre le processus d'informatisation des procédures de travail.

Action 2.2.4

Se doter d'un outil offrant une numérisation et un archivage efficaces et sécurisés des documents.

Action 2.2.5

Analyser l'opportunité de mettre en place un intranet auquel pourraient accéder tous les agents.

O.S.3 POUR DES AGENTS IMPLIQUÉS DANS UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES BIENVEILLANTE ET DE QUALITÉ

O.O.1 Améliorer la sélection et l'accueil des agents

Action 3.1.1

Mettre en place une procédure d'accueil des nouveaux agents.

Action 3.1.2

Entretenir une méthode de cotation claire et transparente des examens écrits et oraux.

Action 3.1.3

Perfectionner les agents en charge du recrutement aux techniques de recrutement.

O.O.2 Développer l'expertise du personnel communal

Action 3.2.1

Réaliser un plan global de formation et, pour chaque agent, un plan de formation individualisé.

Action 3.2.2

Améliorer les qualités managériales de la hiérarchie.

Action 3.2.3

Etablir un modus operandi uniforme des évaluations et former les évaluateurs à évaluer.

Action 3.2.4

Former la hiérarchie à la gestion des conflits.

O.O.3 Valoriser le personnel communal

Action 3.3.1

Accompagner le Conseil communal quant au repositionnement des agents.

Action 3.3.2

Analyser les nouvelles opportunités de valorisation du personnel.

Action 3.3.3

Mettre à l'honneur l'ancienneté du personnel communal (10-20-30 ans).

Action 3.3.4

Accompagner le Conseil communal quant à la nomination des agents communaux.

O.O.4 Gérer les fins de carrière

Action 3.4.1

Mettre en place une procédure de sortie pour les agents communaux.

Action 3.4.2

Réaliser un plan de recrutement prévisionnel sur 5 ans en fonction des départs à prévoir.

Action 3.4.3

Mettre en place un espace de parrainage visant le partage des savoirs du personnel.

O.O.5 Favoriser l'intégration de personnes handicapées au sein des services communaux

Action 3.5.1

Poursuivre l'intégration des personnes présentant un handicap au sein de l'Administration.

Action 3.5.2

Collaborer professionnellement avec des entités promouvant le travail des personnes handicapées.

O.O.6 Veiller au bien-être et la sécurité de chaque agent conformément à la législation bien-être au travail

Action 3.6.1

Créer une structure de travail claire pour le SIPPT où l'administration et l'autorité politique interagissent.

Action 3.6.2

Mettre en place une politique de gestion de l'absentéisme.

Action 3.6.3

Mettre en place une politique de gestion du stress.

Action 3.6.4

Poursuivre la formation du personnel communal en matière d'équipe de première intervention et de secouristes.

Action 3.6.5

Créer une politique «intempéries, conditions hivernales et fortes chaleurs» à destination du personnel communal.

Action 3.6.6

Former l'ensemble de la hiérarchie à la prévention et au bien-être au travail.

Action 3.6.7

Actualiser les consignes de lutte contre les incendies des lieux de travail et y sensibiliser les agents.

Action 3.6.8

Mettre en place une politique anti-alcool/anti-assuétude au sein des services communaux.

Action 3.6.9

Actualiser et tenir à jour le dossier administratif des bâtiments (Incendie, bien être, électricité).

O.O.7 Promouvoir la solidarité entre agents dans le cadre d'activités et manifestations diverses

Action 3.7.1

Soutenir, participer et/ou coordonner des initiatives citoyennes.

Action 3.7.2

Développer une nouvelle manifestation interne visant à rassembler l'ensemble du personnel.

O.S.4 POUR DES AGENTS ACTIFS ET RESPONSABLES DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN

O.O.1 Utiliser l'énergie et toutes les ressources disponibles de manière rationnelle

Action 4.1.1

Généraliser l'utilisation des agendas informatisés et supprimer l'agenda papiers.

Action 4.1.2

Privilégier lors des commandes l'utilisation de fournitures à recharge.

Action 4.1.3

Sensibiliser le personnel aux économies d'énergie via la rédaction de fiches pratiques.

Action 4.1.4

Créer une politique uniforme de gestion et tri des déchets au sein des départements communaux.

Action 4.1.5

Limiter l'utilisation du plastique et rechercher une solution alternative alliant Finances/Écologie.

Action 4.1.6

Privilégier l'utilisation de papiers recyclés et instaurer une culture du recto-verso.

Action 4.1.7

Réduire l'utilisation de papiers via une digitalisation continue des processus de travail.

Action 4.1.8

Créer une fonction de magasinier (Rationaliser et centraliser les commandes de matériel).

O.O.2 Réduire l'impact de l'accessibilité à son lieu de travail et des déplacements professionnels

Action 4.2.1

Mettre en place une procédure pour utiliser prioritairement les véhicules communaux lors des déplacements professionnels.

Action 4.2.2

Étudier la possibilité d'instaurer une prime à l'utilisation d'un moyen de transport alternatif.

Action 4.2.3

Mettre en place un système de covoiturage entre les agents.

Action 4.2.4

Mener une étude relative à l'instauration du télétravail.

O.O.3 Participer à des actions visant à préserver l'environnement

Action 4.3.1

Affecter la serre du Château de la Paix à une exploitation de fleurs qui seraient placées dans l'entité.

Action 4.3.2

Participer à une journée visant à sensibiliser le public à l'environnement.

O.S.5 POUR DES AGENTS SOUCIEUX

D'UNE BONNE COLLABORATION AVEC L'ÉQUIPE POLITIQUE

O.O.1 Optimiser la collaboration entre l'administration et les autorités

Action 5.1.1

Assurer, en fonction des disponibilités, une représentation minimale du Codir, lors d'évènements communaux de grande ampleur.

Action 5.1.2

Organiser des réunions de suivi des tâches Echevin/Département/référent PST.

Action 5.1.3

Mettre en place une procédure de présentation des nouveaux agents à l'équipe politique.

Action 5.1.4

Organiser des entrevues Comité de direction/Collège communal pour le suivi PST.

O.O.2 S'assurer que la collaboration se fait dans le respect de chacun et de l'intérêt communal

Action 5.2.1

Etablir, de manière concertée, une charte de bonnes pratiques dans les relations « administration et politique ».

Action 5.2.2

Organiser des formations à destination du personnel communal relatives aux organes politiques.

Action 5.2.3

Poursuivre le processus de sensibilisation du personnel quant à la neutralité de l'administration en perspective des élections.